



Communiqué

Épidémie de Dengue sur le Territoire de Wallis et Futuna

Détruisons les gîtes larvaires

Depuis le début de l'année 2017 nous enregistrons 22 cas de dengue à ce jour. Depuis le 6 novembre dernier, il est à constater une accélération rapide du nombre de cas. En effet, 13 cas de dengue autochtones ont été confirmés sur Wallis et circonscrits sur le district de Mua. Cette accélération du nombre de cas a conduit l'Agence de Santé du Territoire des îles Wallis et Futuna à placer le Territoire en épidémie de dengue.

Il est par conséquent important d'en informer l'ensemble de la population du Territoire. Pour rappel, l'Agence de Santé invite les personnes présentant des signes principaux tels que :

- Une forte fièvre 40°
- Des maux de tête
- Des courbatures
- Des douleurs abdominales
- Des plaques rouges

À se présenter dans les dispensaires aux heures d'ouverture et en dehors aux urgences de l'hôpital de SIA et de KELEVELEVE en vue de réaliser un test rapide.

Dès les premiers signes, il convient de ne surtout pas prendre d'aspirine, ni d'anti-inflammatoire mais du paracétamol en respectant les doses.

Il est demandé à la population de se protéger et surtout les femmes enceintes et les personnes fragiles (enfants, personnes âgées...) :

Cela passe notamment par :

- **L'utilisation de répulsifs, vêtements couvrants et de moustiquaires**
- **Le nettoyage régulier autour des lieux d'habitation (enlèvement de tous récipients et contenants pouvant retenir de l'eau et favorisant la production de larves : exemple noix de coco**
- **La destruction des gîtes larvaires régulièrement**
- **Le ramassage des déchets favorisant les nids à moustiques**
- **La protection par moustiquaires des réserves d'eau**
- **Le nettoyage des gouttières des habitats et des locaux et bâtiments divers**
- **Le partage de cette communication autour de vous**
- **Etc.**

L'Agence de Santé travaille étroitement avec le service de l'Environnement qui est immédiatement alerté à chaque cas de dengue, et qui est sollicité pour réaliser au domicile du patient et dans un périmètre de 250 à 300 m des opérations de démoustication et de destruction des gîtes larvaires.

Pour autant, il convient que chacune et chacun se mobilise pour mettre en place ces mesures de protection.

L'Agence met à disposition de la population un dépliant pédagogique sur le virus de la dengue qui peut être retiré dans chaque dispensaire et hôpitaux du territoire notamment.

Enfin, une mission entomologique a été demandée auprès de l'Institut Pasteur de Nouméa afin de réaliser une étude sur la densité de moustiques, sur les espèces de moustiques et leur résistance éventuelle aux produits de démoustication. Il en ressort dans les premières conclusions que les vecteurs potentiels transmetteurs du virus de la dengue sont présents sur l'ensemble du Territoire.

La Maîtrise de l'épidémie en cours passe par votre implication, celle de vos proches et de l'ensemble de la population.

Pour rappel le VIRUS de la DENGUE peut provoquer la Mort chez certains patients. Ce même moustique (A. Polynésien sis) peut transmettre la DENGUE mais aussi le ZIKA, la FILARIOSE LYMPHATIQUE et le CHIKUNGUNYA. Alors Mobilisons-nous !

Mata'Utu le 15 décembre 2017.

Le directeur adjoint de l'ADSWF

Patrick Lambruschini